

## Études à distance ou présentielle?

Par **fullmetAlchemist68**, le **20/08/2019** à **10:14**

Bonjour,

Je suis actuellement demandeur d'emploi, je viens de finir ma mission d'intérim et me suis inscrite via la plate-forme agorassas pour une licence à distance. Après m'être entretenue avec ma conseillère pôle emploi, cette dernière ayant très mal pris le fait que je choisisse de retourner à la fac car étant un cursus long et qu'il fallait que je travaille absolument, finit donc par me conseiller de choisir le présentiel plutôt que l'enseignement à distance. D'après elle ce serait mieux pour ma réussite car je serais encadrée alors qu'à distance ne connaissant pas mes capacités il y avait plus de chances que j'échoue. J'ai choisie de ne pas travailler la première année pour pouvoir me focaliser, et du coup ça ne lui a pas plu et m'incite à travailler à côté des études.

Qu'en pensez vous? Le présentiel est-il préférable vu ma situation ?

En vous remerciant par avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/08/2019** à **12:05**

Bonjour

[quote]

J'ai choisie de ne pas travailler la première année pour pouvoir me focaliser

[/quote]

Est-ce que vous envisagez de travailler l'année prochaine ?

Si oui, alors il est mieux d'opter pour les études à distance.

Par **Lorella**, le **20/08/2019** à **15:09**

Bonjour

Je ne suis pas surprise de la réponse de POLE EMPLOI. Les demandeurs d'emploi doivent se diriger vers des formations courtes (un an maxi) qui débouchent sur un emploi.

Si c est pour entrer en L1, vous en avez pour 3 ans minimum. Vous allez vivre comment ?

Je doute par ailleurs que POLE EMPLOI finance votre formation.

Quel est votre objectif professionnel ?

Sur le site de POLE EMPLOI, vous pouvez trouver des formations selon le thème et le lieu

Vous verrez quelles sont les possibilités de financement.

<https://candidat.pole-emploi.fr/formations/recherche?formationCPFPublicConcerne=3&range=0-9&tri=0>

Regardez aussi le site **Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAF.TT)**

[https://www.faf.tt.fr/site/j\\_6/fr/accueil](https://www.faf.tt.fr/site/j_6/fr/accueil)

Par **fullmetAlchemist68**, le **20/08/2019 à 23:02**

Bonsoir,

J'ai travaillé cette année afin de pouvoir vivre sur mon are et j'ai effectivement prévue de bosser à côté pour la seconde année du cursus.

Merci pour vos retour.

Par **Minidraco**, le **21/08/2019 à 04:18**

Je connais plusieurs personnes qui ont un job à côté mais c'est en général le week end ou travailler à la BU...

Vous ne pouvez pas avoir de bourse / crous pour vivre / APL ?

Sinon il y a le DUT carrières juridiques qui est en 2 ans

Par **Lorella**, le **21/08/2019 à 10:05**

il n est pas possible de percevoir l ARE en étant étudiant. Parmi les conditions pour toucher l

ARE, il faut être disponible et rechercher un emploi.